

SMIRTOM

du SAINT-AMANDOUIS

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 14 octobre 2016

L'an deux mil seize, le 14 octobre à 9 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.

Date de la convocation : 6 octobre 2016

Nombre de membres : Nombre de délégués : 32

Présents : 18

Pouvoirs : 2

Absents, excusés : 12

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Françoise LANOUE, messieurs Pascal AUGENDRE, Pascal COLLIN, Bernard JAMET, Guy LAINE ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : messieurs Olivier HURABIELLE, Pierre MANCION, Michel SAUVAGNAT ; COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER : messieurs Dominique BURLAUD, Michel DE PAULE, Alain MANSSENS (présent jusqu'au point 2) ; COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD : messieurs Dominique DUBREUIL, Jean Paul JOLIET ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : messieurs Olivier COMBETTE, Patrick HENRY ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES : monsieur Thierry PORIKIAN ; SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN-DES CHAMPS : monsieur André DELAVault ; COMMUNE DE LUGNY CHAMPAGNE : monsieur Jean-Paul CHERRIER.

POUVOIRS

Monsieur Roland GILBERT a donné pouvoir à M. Thierry PORIKIAN ; Madame Edith MICHELIC a donné pouvoir à M. Dominique BURLAUD.

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : messieurs Bertrand DESNOIX, Guy THOMAS ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : messieurs Michel PERRIOT, Jean-Pierre RENAULT ; COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER : monsieur Christian FAUCHER ; COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD : mesdames Brigitte REBMANN, Chantal TRAVERS, monsieur Nicolas NAULEAU ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : monsieur Guy SAMIERI ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES : messieurs François RICHARD ; SIVOM SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN-DES CHAMPS : monsieur Jean-Luc CHARACHE ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOUIS : monsieur Jacques BRUNET.

Olivier HURABIELLE est désigné comme secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL
SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

Séance du 14 octobre 2016

Délibération n° 2016-DC00023

GUIDE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
ET REGLEMENT DE FACTURATION DE LA RI

A compter du 1^{er} janvier 2017, de nouveaux équipements, de nouvelles modalités de collecte dues au changement du prestataire de collecte, un changement des modalités de facturation de la redevance vont intervenir.

Il convient donc d'actualiser les documents fixant les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés et les règles de facturation de la redevance.

M. le président donne connaissance aux membres du comité syndical des nouvelles dispositions contenues dans le guide de collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que dans le règlement de facturation de la redevance incitative à la réduction et au tri des déchets et soumet ces documents à leur examen.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve les dispositions prévues dans ces documents qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 sur le territoire du syndicat et qui abrogeront toutes dispositions antérieures.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET